

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 août 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 13 août 2019, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général du Front POLISARIO, Brahim Ghali, au sujet des faits graves survenus dans la zone tampon au sud du Sahara occidental, comme document du Conseil de sécurité, et de le porter à l'attention de l'ensemble des membres du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Neville **Gertze**



Annexe à la lettre datée du 13 août 2019 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bir Lahlou, le 12 août 2019

C'est avec une vive inquiétude que je vous informe d'un fait nouveau qui, à mon avis, aura de graves conséquences pour le cessez-le-feu supervisé par l'ONU au Sahara occidental.

Ces deux derniers jours, les autorités marocaines ont déployé un groupe d'agents des services de sécurité et de renseignement dans un lieu situé au bord de la « route asphaltée » illégalement construite par le Maroc dans la zone tampon à Guerguerat, au sud du Sahara occidental. Elles ont récemment construit une cabane pour loger le groupe (voir photo ci-jointe) et s'appêtent à ériger de nouvelles constructions illégales dans la zone.

La présence d'agents marocains dans la zone tampon constitue une violation grave du cessez-le-feu et de l'accord militaire n° 1. Elle représente également un acte de provocation et de déstabilisation qui aggravera une situation déjà tendue et compromettra davantage la sécurité de la région.

Nous, le Front POLISARIO, condamnons fermement cette grave violation du cessez-le-feu par le Maroc et vous demandons, ainsi qu'au Conseil de sécurité, de faire en sorte que le Maroc retire immédiatement tous ses agents de la zone tampon et démantèle toute construction qui s'y trouve. Nous demandons également à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) de suivre de près la situation sur le terrain pour veiller à ce que le Maroc respecte pleinement ses obligations au titre du cessez-le-feu et des accords militaires connexes. Les faits récemment survenus dans la zone tampon soulignent une fois de plus qu'il importe d'avoir une présence permanente d'observateurs militaires de la MINURSO dans la zone pour garantir le strict respect du cessez-le-feu et des accords y relatifs.

Les autorités marocaines envisagent clairement d'assurer une présence permanente dans la zone tampon, en violation du cessez-le-feu et de l'accord militaire n° 1. Ce dernier acte entrepris par le Maroc indique qu'il reste déterminé à étendre son occupation illégale à la partie restante du Sahara occidental qui va jusqu'à La Guëra, village à la pointe sud. Ce n'est pas un hasard si la récente incursion du Maroc dans la zone tampon a eu lieu exactement 40 ans après l'occupation illégale du sud du Sahara occidental par le Maroc, après le retrait de la Mauritanie à la suite de l'accord de paix conclu avec le Front POLISARIO en août 1979.

Tout en restant pleinement attachés aux obligations qui sont les nôtres au titre du cessez-le-feu et des accords militaires connexes, nous, le Front POLISARIO, nous réservons le droit légitime d'agir en réponse à tous les actes de provocation du Maroc, Puissance occupante, qui visent à déstabiliser la zone tampon ou toute autre partie du territoire.

Nous réaffirmons notre position de principe concernant le cessez-le-feu et les accords connexes, figurant dans le document du Conseil de sécurité publié sous la cote [S/2018/910/Rev.1](#) en date du 24 octobre 2018 et dans nos communications et déclarations officielles sur la question.

La cause profonde de la montée de la tension à Guerguerat est la brèche illégale que le Maroc a ouverte dans la zone tampon, qui constitue une violation persistante du cessez-le-feu et de l'accord militaire n° 1. Ni l'accord de cessez-le-feu de 1991 ni l'Accord militaire n° 1 de 1997 ne comportent de dispositions prévoyant l'ouverture

de brèches ou de points de passage le long du mur militaire marocain pour le « trafic commercial » ou d'autres activités. L'ouverture de la brèche n'a été négociée ni entre les deux parties, ni entre elles et l'ONU. Le Front POLISARIO ne l'a jamais approuvée et son existence compromet gravement la paix fragile qui s'est installée avec l'entrée en vigueur du cessez-le-feu soutenu par l'ONU.

À la suite de la crise suscitée par le projet du Maroc de construire une route asphaltée dans la zone tampon en août 2016, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2351 (2017), estimé « que la crise intervenue récemment dans la zone tampon de Guerguerat suscitait des interrogations fondamentales concernant le cessez-le-feu et les accords connexes » et encouragé « le Secrétaire général à explorer les moyens d'y répondre » (par. 3). La tension récurrente dans la zone tampon, comme en témoignent les derniers événements, nous rappelle que ces questions fondamentales n'ont pas encore été résolues. Tant qu'une solution ne sera pas trouvée à la cause profonde de la tension (l'existence d'une brèche illégale dans la zone tampon), la situation dans la zone demeurera instable et constituera une menace contre la paix et la sécurité internationales.

Nous vous exhortons donc, vous-même et le Conseil de sécurité, à prendre des mesures fermes face à cette nouvelle tentative du Maroc de modifier le statu quo dans la zone tampon. Si aucune mesure n'est prise, les actes du Maroc mettront en péril la paix et la sécurité dans le territoire et compromettront le fragile processus de paix de l'ONU au Sahara occidental.

Le Secrétaire général du Front POLISARIO
(*Signé*) Brahim **Ghali**

